



NOTE SUR LA FAMILLE ET LE MENAGE

Dans les recensements algérien et tunisien de 1966 et
dans l'enquête tunisienne de 1968-69

Bernard LACOMBE - Tunis

Communication pour le 2ème colloque de démographie maghrébine
ORAN - 21-26 avril 1975

1. - Les travaux des 15 dernières années en démographie ont polarisé l'attention sur les variables individuelles et particulièrement l'âge. La prise en compte de la dimension collective famille, ménage, courée (en Kabylie, STAMBOULI F. , 1972) ou concession (en Afrique de l'Ouest particulièrement) n'est que rarement réalisée. Il est seulement présenté la variable taille de l'unité collective et les autres données sont obtenues par les statistiques individuelles : taille moyenne des ménages (effectif total sur nombre de chefs de ménage), liens de parenté entre chaque individu et son chef de ménage.

Les raisons qui font que ces données ne soient pas exploitées, alors qu'elles sont la base concrète du relevé des statistiques d'état : feuille de logement, feuille de ménage... vient d'une part de difficultés techniques et d'autre part d'un manque certain d'intérêt (LACOMBE B. , 1974).

L'on ne peut donc que se féliciter qu'une des très rares statistiques de ménage produites à ce jour soit celle réalisée par l'Algérie (CNRES, 1966), en effet les autres sont en général réalisées pour des sous-échantillons, non-nationaux de plus.

27 MARS 1975

O. R. S. I. O. M.

Collection de Référence

B n° 7440 Démographie

2. - Nous allons tenter de cerner l'analyse de ce type de données dans les recensements algérien et tunisien de 1966 (CNRES, 1966 et INS, 1966) et dans l'enquête par sondage dite Enquête Nationale Démographique (END) 1968-69 réalisée en Tunisie (INS, 1974). (L'état de notre documentation ne nous permet pas d'examiner les possibilités de ce type d'analyse pour le Maroc).

3. - Les données : Dans le recensement de la Tunisie de 1966, la taille des ménages ordinaires est présentée selon certains critères : géographique, culturel, professionnel (INS, 1966 : vol. IV, Chapitre VIII). Le lien de parenté est également fourni mais uniquement croisé avec la situation matrimoniale. (INS, 1966 : vol. I : 190). C'est donc moins l'analyse du ménage que tente l'exploitation de ce recensement que l'utilisation de la variable ménage pour l'analyse.

Dans l'enquête END 1968-69 (INS, 1974, fasc.2) les données collectives sont présentées selon deux axes essentiels : la taille et la nature du noyau familial, et une statistique particulière des chefs de ménage est dressée.

Le recensement algérien de 1966 a réalisé une exploitation raffinée de la dimension collective de la population recensée (CNRES, 1966) en établissant un dépouillement spécial des familles. Chaque unité collective "ménage-familles" est décrite sur 20 caractéristiques dont 4 sont relatives à la nature de cette unité, 2 aux familles du ménage, 7 aux effectifs composant l'unité (enfants, épouses...), 7 sont les caractéristiques du chef de l'unité collective.

Les données sont donc hétérogènes mais nous allons comparer ici les éléments semblables et voir quelles conclusions l'on en peut tirer sur le plan méthodologique. Auparavant, il est nécessaire de voir si les définitions sont comparables.

4. - Les définitions : Le ménage, ordinaire ou particulier, dans les deux pays répond à la même définition :

En Tunisie : "On entend par ménage particulier un groupe d'une ou plusieurs personnes, parentes ou non, vivant sous un même toit et prenant en général leurs repas en commun".

INS, 1966. Vol. IV: 9

En Algérie : " Un ménage ordinaire est un groupe de personnes vivant dans un même logement, préparant (et prenant en général) les principaux repas ensemble".

CNRES, 1966

Sér. C, Vol. 1, T.1:4

Le recensement algérien tient compte également de la notion de famille appelée noyau familial en Tunisie : c'est la famille biologique, parents et enfants, sous-ensemble du ménage.

Nous excluons de l'analyse les ménages collectifs que forme la population comptée à part, résidant dans des institutions.

Cependant, une difficulté apparaît malgré la concordance des définitions. La population observée est la population de droit dans le recensement algérien et dans l'enquête tunisienne, la population de fait dans le recensement de Tunisie.

De plus, l'exploitation qui est faite du recensement de l'Algérie est fondée sur la famille (biologique donc) alors que dans les statistiques de la Tunisie c'est le ménage qui est privilégié.

Ces différences compliquent l'examen des statistiques et leur comparaison. D'une part, nous avons le ménage qui est défini à partir des famille et conçu à l'exploitation comme leur sommation (Algérie) et

d'autre part nous avons une statistique des ménages qui présente cependant en un tableau leur répartition en fonction du nombre de leurs familles et leur type (END tunisie : INS,1974, fasc.2, tabl.27).

Nous ne verrons pas dans la suite de cette communication les différents moyens pour passer d'un concept descriptif à un autre : disons que les manipulations réalisées n'effacent pas un halo d'indétermination et que les comparaisons restent-grossières et jamais très sûres.

COMPARAISON DES DONNEES

5.- Pour faciliter l'exposition des données, nous allons utiliser les abréviations suivantes :

- RA66 = recensement algérien de 1966
 - RT66 = recensement tunisien de 1966
 - ENDT = Enquête nationale démographique de tunisie de 1968-69
 - Mn = Ménage (les statistiques présentées concernent les ménages)
 - F1 = Famille (les statistiques présentées concernent les familles)
- "1⁺" et "2⁺" concernent respectivement les indices et moyennes calculées pour les ménages et familles respectivement de 1 personne et plus (ensemble donc) et de 2 personnes et plus (les familles et ménages de plus de 2 personnes, les personnes isolées ayant été exclues).

6. - Tableau I. : Taille moyenne

	Mn		F1	
	1 ⁺	2 ⁺	1 ⁺	2 ⁺
RA66	/	/	4,63	4,79
RT66	5,19	5,44	/	/
ENDT	4,96	4,79	4,21	4,37

Nous ne sommes pas trop sûrs des différences présentées compte tenu des définitions dont, cependant, il semble que la taille moyenne des familles est plus restreinte en Tunisie qu'en Algérie, il doit en être de même pour les ménages, quoique nous n'ayons pas de chiffres pour le prouver ici (cependant les documents du recensement de l'Algérie doivent le permettre en rapprochant le nombre de chefs de ménage du nombre de ménages).

7. - Tableau II. : Proportion de la population vivant isolée (en %)

	% d'isolés (a)	Mn (b)	F1
RA66	0,81		3,76
RT66	1,11	5,73	
ENDT	1,13	5,79	5,02

(a) = Proportion de la population vivant isolée (Isolé/population totale)

(b) = Proportion de ménages ou de familles d'isolés (Isolés/effectif des ménages ou familles).

Nous retrouvons ici le même phénomène qu'observé précédemment au paragraphe 6.

8. - Tableau III : Répartition de la population selon la taille de la famille ou du ménage

Taille	RA66	RT66	E N D T
2	19,0	12,2	7,5
3	17,2	14,2	9,6
4	15,8	15,8	12,8
5	13,9	15,1	14,8
6	11,6	13,8	15,4
7	9,0	11,2	13,8
8	6,3	8,0	11,0
9	3,8	4,9	7,1
10	1,9	2,6	3,8
11 ⁺	1,5	2,8	4,2
Ens	100,0	100,0	100,0

Il ne peut être fait de commentaires. Notons cependant que la variation de définition (de droit et de fait dans l'ENDT et au RT66) donne des séries légèrement différentes dans les statistiques de la Tunisie.

9. - La relation de parenté donne deux analyses différentes selon que c'est le lien de parenté de chaque individu par rapport à son chef de ménage ou de famille qui est chiffré, ou bien la nature du ménage ou de la famille : le recensement tunisien présente un certain type de données qui relèvent du premier groupe, le recensement algérien et l'ENDT du second.

Mais l'interprétation est difficile tant les différences dans les définitions se mêlent aux conditions nationales spécifiques.

Tableau IV. : RT66, Relation de parenté par rapport au chef de ménage (ménage de plus de 2 personnes)

Chef de ménage	19,7
Conjoint	15,9
Descendant	56,3
Ascendant	2,6
Autre parent	4,4
Non parent	1,1

100,0

Tableau V. : Nature de la famille dans le RA66 et du ménage dans l'ENDT (familles de plus de 2 personnes)

<u>Nature de la famille</u>	<u>RA66</u>	<u>ENDT</u>
Epoux seuls	14,6	5,0
Epoux + Enfants	66,8	82,0
Père + Enfants	13,9	1,0
Mère + Enfants		7,8
Frères et soeurs	4,7	0,6
Autres et non parents		4,2
Ens	100,0	100,0

10. - CONCLUSIONS

L'objet de cette note n'est que d'attirer l'attention sur la question des données collectives dans les travaux de démographie.

D'une part, la manière même dont le démographe travaille sur le terrain permet le recueil de données originales, d'autre part, le sujet est important puisque c'est ainsi que la société s'organise à l'échelle la plus fine (un individu vivant seul composant un ménage et sa propre famille). Il est donc important que l'analyse suive et permette de tirer des conclusions pratiques de telles données.

L'examen des données précédemment exposées montre que l'analyse est rendue difficile par la divergence non pas des définitions mais des exploitations : ne serait-ce que pour les seules données tunisiennes, nous avons vu que la parenté n'est pas semblablement exposée et il devient difficile de comparer quelles sont les différences entre population de droit et population de fait en dehors d'indicateurs comme la taille.

L'étude des unités collectives comme le ménage et la famille, que les exploitations de recensements et d'enquêtes se doivent de distinguer, présente l'intérêt de se trouver à la charnière de plusieurs disciplines, et d'intéresser d'autres travailleurs scientifiques que les seuls démographes.

BIBLIOGRAPHIE

- LACOMBE B., 1974 Données collectives, chapitre de l'ouvrage
Analyse du groupe de travail INED-INSEE-
ORSTOM-SEAE, à paraître.
- STRAMBOULI F., 1972 Structures sociales et habitat
Rev. Tun. Sc. Soc./CERES, n° 28-29:73-83
- CNRES, 1966 Recensement général de la population 1966 ;
rapport méthodologique ; Etat et structures
des familles en Algérie.
Série C, vol. 1, 2 tomes
CNRES (Algérie), 1966, multigr : 833
- INS, 1966 Recensement général de la population et
des logements du 3 mai 1966
vol. 1 : chapitre I à IV: 27
vol. 4 : chapitres VIII et IX: 106
INS, Tunis, 1966
- INS, 1974 Enquête Nationale Démographique 1968-69
Fascicule 2. Structure de la population
INS, Tunis, sér. Démogr. Et. et Enq. de l'INS
n°6, juillet 1974, multigr.:107